Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1971)

Heft: 160

Artikel: Dédié aux évêques suisses

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028261

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Enfin on peut reprocher à la publication du Délégué aux questions conjoncturelles d'avoir été le fait d'un économiste, alors qu'un travail en équipe s'imposait. La montagne est une réalité complexe, tant du point de vue humain que physique et il convenait de la voir dans sa totalité. Les travaux sociologiques, mentionnés ici ou là, n'ont pas assez été pris au sérieux. Aujourd'hui, le montagnard se hausse enfin, et pas partout, au niveau économique de ses concitovens du moyen-pays. C'est cela qu'il veut conserver et non pas tant ses gentianes, ses glaciers sublimes ou son raccard branlant. Si l'on ne peut pas le convaincre que cette option est à courte vue, les plus beaux rapports fédéraux resteront lettre morte. Il apparaît aberrant qu'une conception générale du développement en montagne ne fasse pas une allusion aux zones à protéger, aux parcs naturels, à l'avenir de la faune, de la flore, aux réserves en eau et en gravier, bref à l'environnement, Qui, en Suisse, tout est vraiment à vendre ou à subventionner!

Gesamtwirtschaftliches Entwicklungskonzept für da Berggebiet.

Dédié aux évêques suisses

Tiré du document de travail des évêques péruviens pour le synode : « Il convient que le synode dénonce la pseudo-neutralité des pays qui, à travers leurs systèmes bancaires, favorisent la fuite, l'accumulation et la protection des capitaux en réalisant une politique qui appauvrit des pays comme le nôtre. De même, nous proposons que les Eglises nationales des nations puissantes censurent la vente d'armement aux pays du tiers-monde et dénoncent l'armement nucléaire. »

Politique de la jeunesse: utopie et réalité

Depuis quelques années, on parle de plus en plus, dans divers milieux, de « politique de la jeunesse ». Les événements de mai 68, en donnant une brutale actualité aux problèmes de la jeunesse, ont posé de façon urgente la nécessité d'une politique dans ce domaine. Il s'agit à la fois d'une mode et d'une revendication réelle : quelle en est la signification ?

Un terme ambigu

Il faut tout d'abord remarquer que si l'on parle fréquemment de politique de la jeunesse, le terme reste ambigu. Il a désigné tout d'abord l'ensemble des activités extrascolaires et surtout le secteur des loisirs propre aux jeunes. C'est dans ce sens restrictif que le terme a fait son apparition et qu'il est utilisé le plus souvent. Puis, l'on a pris en considératino l'ensemble des problèmes de la jeunesse depuis les problèmes de travail jusqu'aux problèmes de loisirs. Ce sens fort prévaut dans les milieux « encagés ».

L'ambiguité se retrouve aussi ailleurs. Pour certains, établir une politique de la jeunesse c'est planifier les activités de jeunesse et donner des moyens aux jeunes, sans plus. Pour d'autres, c'est une réelle intervention du pouvoir politique qui est en jeu, intervention qui devrait conduire à une prise en charge par l'Etat de la solution de ces problèmes. Qu'en est-il en Suisse, au niveau des faits?

Une vieille histoire

Les pouvoirs publics n'ont pas attendu ces dernières années pour intervenir dans les questions de jeunesse. La première intervention s'est traduite par une législation de protection dans certains secteurs comme la famille, le mariage, la santé. L'enseignement et le service militaire ont de même été l'objet d'une prise en charge du pouvoir politique.

A l'action des cantons s'ajoute une action de plus en plus grande de la Confédération. Dans le domaine de l'enseignement, la Conférence des chefs de l'instruction publique prend une importance grandissante en accélérant le processus de la coordination scolaire. Le système des bourses et allocations des études se développe.

Quant à la formation professionnelle, c'est en 1908 déjà qu'est introduit un article constitutionnel donnant à la Confédération « le droit de légiférer sur la formation professionnelle dans l'industrie, les arts et métiers, le commerce, l'agriculture et le service de maison ». En 1933 ,une première loi sur la formation professionnelle entre en vigueur, qui est renforcée par une loi de 1965 donnant de fortes prérogatives à la Confédération.

Un autre type d'intervention des pouvoirs publics concerne le secteur des loisirs et des sports. La Confédération a créé Macolin en 1944 qui a retrouvé un seconde souffle avec le projet « Jeunesse et sports ». Ce projet, maintenant accepté, prévoit une intégration des garçons et des filles (14 à 20 ans) dans un seul mouvement, ainsi que l'extension du programme à des sports très variés. La population suisse a fait un accueil favorable à ce projet, alors que dans certains milieux de l'extrême gauche on mettait en évidence une volonté du pouvoir politique d'« encadrer » la jeunesse.

Les cantons et les communes aident aussi les groupes et mouvements de jeunes dans le domaine des sports et des loisirs. De plus, certains cantons tels que Berne, Genève, Zurich, Nidwald ont institué des « Services » ou « Offices de la Jeunesse ». Le bilan de cette première étape de la politique de la jeunesse peut se résumer de la manière suivante : interventions de plus en plus fréquentes; politique de protection, souvent de style paterna-

Rebondissements récents

liste; dispersion des efforts entrepris.

La politique de la jeunesse a connu un nouveau départ en Suisse à partir de 1965 et cela par l'initiative de deux organismes: le Cartel Suisse des Organisations de Jeunesse (CSAJ) et la Section Jeunesse de la Commission nationale Suisse pour l'Unesco.

Le CSAJ est une association des mouvements de jeunesse. « Le CSAJ est politiquement et confessionnellement neutre. Il a pour but d'encourager tous les efforts des jeunes et des associations de jeunesse. Il favorise la collaboration entre les groupements de jeunes et les représente en Suisse et à l'étranger. Il respecte l'indépendance de ses membres dans leur travail et leur organisation propre et ne se charge que des tâches d'intérêt général qui ne sont pas du ressort des membres actifs auxmêmes. » (Statut art. 1 et 2) Le CSAJ a son secrétariat au siège de Pro Juventute à Zurich. Il regroupe quelque 50 mouvements actifs et un nombre variable de membres correspondants. Sa fondation remonte à 1933.

Si le programme du CSAJ est ambitieux, cet organisme connaît de graves difficultés tenant tant à la diversité de ses membres qu'à l'insuffisance de ses moyens. Certains lui reprochent d'être par trop inféodé à la très puissante institution Pro Juventute. D'autres le trouvent archaïque dans ses structures et son fonctionnement.

La Section Jeunesse de la Commission nationale pour l'Unesco est l'une des 7 sections chargées de répercuter en Suisse le programme de l'Unesco. Il s'agit d'un organisme gouvernemental, rattaché à la Division des organisations internationales du Département politique fédéral. Le Section Jeunesse, comme d'ailleurs l'ensemble de la Commission nationale manque de moyens pour réaliser ses objectifs car les crédits sont dérisoires : mais son caractère gouvernemental ne le prive pas d'un très réel dynamisme qui lui vient de ses liens avec le Secrétariat général de l'Unesco à Paris. En effet, les prises de position de l'Unesco sur la jeunesse sont très nettement en avance sur les positions généralement admises dans notre pays. Il y a donc à ce sujet une très nette influence de l'Organisation sur notre pays. A un moindre niveau, on peut faire les mêmes remarques pour le Conseil de l'Europe qui organise de fréquents colloques sur la jeunesse auxquels la Suisse participe largement.

En 1964, l'Unesco organise à Grenoble un colloque sur la jeunesse qui influence profondément la délégation suisse. Dès lors, la Section Jeunesse va entreprendre des efforts en collaboration avec le CSAJ pour la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse.

Le rapport « Jeunesse et Société »

Le premier pas est constitué par un rapport sur la jeunesse financé en grande partie par le Département fédéral de l'Intérieur. Le rapport est fait par 3 sociologues genevois et un sociologue suisse-alémanique. « Jeunesse et Société » marque un premier essai systématique pour cerner le problème de la jeunesse en Suisse. Malheureusement la faiblesse des crédits mis à disposition des chercheurs n'a pas permis de procéder à de nécessaires et urgentes enquêtes sur le terrain. Dans un nombre considérable de problèmes « Jeunesse et Société » doit se contenter de tracer des pistes de recherche et des hypothèses. C'est un effort théorique de synthèse et un point de départ plus qu'un aboutissement.

Un document « audacieux »

La première version de « Jeunesse et Société » sort en été 68. Ce qui permet, lors de la session des Chambres d'automne, au Conseiller fédéral Tschudi de répondre aux interpellations Tanner et Rasser que la Suisse n'avait pas attendu les événements de 68 pour s'occuper sérieusement de la jeunesse ! De son côté la Section Jeunesse, à partir du rapport, réfléchit sur la politique de la jeunesse. Le problème fondamental auquel elle s'attaque est le suivant : comment demander une aide matérielle à l'Etat pour une politique de la jeunesse, politique qui doit être totalement autonome ? Comment gagner la confiance de la jeunesse en évitant une politique d'encadrement et de contrôle ?

La Section Jeunesse établit un document — avantprojet d'une politique de la jeunesse — qui suggère l'idée d'un modèle original de politique:

— Dans un premier temps, les moyens sont donnés à tous les groupes de jeunes, quels qu'ils soient, pour exprimer leurs aspirations, besoins, critiques, face à leurs propres problèmes et face à la société.

 Dans un second temps, des solutions et décisions sont envisagées pour répondre au problème des jeunes.

— Une commission de coordination serait établie qui devrait avoir un statut totalement autonome tout en gérant des fonds donnés par l'Etat.

Le projet de la Section Jeunesse tente en quelque sorte de sauvegarder deux exigences : l'autonomie des groupes de jeunes et l'aide matérielle de l'Etat. Certains membres de la Commission nationale pour l'Unesco trouvent le projet trop « risqué » et un séminaire consultatif est organisé en février 71 à Macolin où différentes personnes venant des Départements cantonaux de l'instruction publique, des mouvements de jeunesse et de la jeunesse inorganisée donnent leur avis sur le projet de la Section Jeunesse. L'adhésion au projet est presque unanime

Pendant ce temps le CSAJ adresse une demande au Département fédéral de l'Intérieur pour obtenir une subvention de Fr. 450 000.—. Ce crédit viendrait en aide aux mouvements de jeunesse dont les difficultés matérielles ne cessent d'augmenter.

Le rôle du Département fédéral de l'intérieur et l'avenir du projet

Le 2 juin 1971, le Conseiller national Chavanne adresse une question au Conseil fédéral, dont voici le texte : « Lors de la dernière session, le Conseil des Etats a adopté un postulat de M. Alfred Borel traitant de l'aide accordée par la Confédération aux organisations de jeunesse, dans lequel il évoqualt d'une part les travaux du Conseil de l'Europe relatifs à l'élaboration d'une politique de la jeunesse sur le plan européen et, d'autre part, la demande d'une

(suite en page 4)